



Règlement du Trophée des Champions

ETAT : 01.07.2024

www.aff-ffv.ch

Abréviations :

| | |
|------------|---------------------------------------|
| ASF | Association Suisse de Football |
| RJ | Règlement de Jeu de l'ASF |
| RD | Règlement Disciplinaire de l'ASF |
| LA | Ligue Amateur |
| AFF | Association Fribourgeoise de Football |
| CC | Comité Central |
| CR | Commission de recours |
| CTJ | Commission technique et des juniors |
| CJ | Commission de jeu |
| CA | Commission des arbitres |
| CD | Commission de discipline |

Remarques préliminaires :

Pour des raisons de simplification linguistique et de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans les présents statuts, étant entendu que les termes désignant des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Table des matières

| | |
|--|----------|
| Chapitre I DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LE TOURNOI | 4 |
| Article 1 Participation et qualifications | 4 |
| Qualification des équipes | 4 |
| Répartition des équipes | 4 |
| Qualification des Joueurs | 4 |
| Article 2 Classement lors de la phase qualificative. | 4 |
| En cas d'égalité | 4 |
| Classement | 4 |
| Article 3 Demi-finales et finales | 5 |
| Déroulement | 5 |
| En cas d'égalité | 5 |
| Article 4 Lois du Jeu et Règlement de Jeu (RJ ASF) | 5 |
| Article 5 Prix et souvenirs | 5 |
| Chapitre II | 6 |
| DISPOSITIONS FINALES | 6 |
| Article 6 Traduction | 6 |
| Article 7 Cas non prévus | 6 |

Chapitre I

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LE TOURNOI

ARTICLE 1 PARTICIPATION ET QUALIFICATIONS

Qualification des équipes

1. Les équipes automatiquement qualifiées pour le **Trophée des Champions** sont les champions d'automne de chaque groupe de 2e, 3e, 4e et 5e ligue des actifs.
2. Afin d'arriver au total de 16 équipes, la CJ qualifiera des équipes supplémentaires parmi les meilleures classées au deuxième rang des groupes de 4e et de 5e ligue pour atteindre 6 représentants pour chacune de ces deux ligues.

Répartition des équipes

3. Les 16 équipes qualifiées sont réparties en 2 tournois (A et B) ; le tournoi A ayant lieu le matin, le tournoi B l'après-midi. Les 8 équipes de chaque tournoi sont réparties en 2 groupes.
4. La CJ détermine les équipes participant à chacun des tournois et à chacun des groupes, sans appel.

Qualification des Joueurs

5. Les joueurs participant aux tournois sont ceux qui ont évolués régulièrement (minimum 5 matches) durant l'automne avec l'équipe qualifiée pour le Trophée des Champions. En aucun cas, une deuxième garniture ne peut se faire remplacer par la première.
6. Au début du tournoi, les entraîneurs présenteront une liste des joueurs avec leur nom et numéro de passeport et de maillot.

ARTICLE 2 CLASSEMENT LORS DE LA PHASE QUALIFICATIVE.

En cas d'égalité

1. Il n'y aura pas de matches d'appui ou de barrage pour déterminer le classement à l'intérieur d'un groupe.

Classement

2. Pour déterminer le classement au terme de la phase qualificative, seront utilisés les critères suivants :
 - a. Le nombre de points acquis ;
 - b. Le résultat de la confrontation directe à l'intérieur du groupe ;
 - c. La meilleure différence de buts ;
 - d. Le plus grand nombre des buts marqués ;
 - e. Le tirage au sort.

ARTICLE 3 DEMI-FINALES ET FINALES

Déroulement

1. Les équipes classées au premier et 2e rang de chaque groupe sont qualifiées pour la phase finale.
2. Le 1er du groupe 1 joue contre le 2e du groupe 2, le 1er du groupe 2 joue contre le 2e du groupe 1.
3. Les vainqueurs de chaque demi-finale sont qualifiés pour la finale.

En cas d'égalité

4. Si au terme des matchs de demi-finales et de finale aucun vainqueur n'est déterminé, on procédera aux tirs au but, une série 3 tirs par équipe.
5. Si après la série de 3 tirs au but, il subsiste toujours une égalité, on continue les tirs au but avec le système de la mort subite.
6. Tous les joueurs présents sur la liste des joueurs, à l'exception des joueurs exclus du tournoi, peuvent participer chacun à leur tour aux tirs au but, mais un joueur ne peut participer à nouveau qu'après que tous ses coéquipiers aient le même nombre de tirs effectués.

ARTICLE 4 LOIS DU JEU ET RÈGLEMENT DE JEU (RJ ASF)

Les Lois du Jeu officielles et le Règlement de Jeu ASF sont appliqués avec les modifications suivantes :

- a. Les matchs se déroulent avec 5 joueurs, 4 joueurs de champ et 1 gardien.
- b. La durée des matchs est de 1x15 minutes.
- c. Les changements d'un ou plusieurs joueurs sont autorisés à n'importe quel moment du match.
- d. En cas de surnombre, l'équipe fautive doit évoluer en infériorité numérique pendant 3 minutes.
- e. La règle du hors-jeu est supprimée.
- f. Le gardien ne peut remettre le ballon en jeu qu'à la main. Celui-ci doit toucher le sol avant la ligne du milieu.
- g. On ne joue pas avec les bandes latérales. Le ballon est sorti dès qu'il franchit les limites. Reprise de jeu : coup franc indirect.
- h. Si le ballon touche un élément au-dessus de la surface de jeu, le jeu sera repris par un coup franc indirect pour l'équipe adverse.
- i. Les tacles sont interdits : suspension temporaire de 3 minutes.
- j. Les protège-tibias sont obligatoires.
- k. Le joueur ayant reçu un carton rouge est suspendu pour le reste du tournoi.
- l. Tous les coups francs sont indirects.

ARTICLE 5 PRIX ET SOUVENIRS

1. Les vainqueurs des tournois A et B recevront chacun un Trophée des Champions.
2. Chaque joueur (selon la liste des joueurs) recevra un prix souvenir.

Chapitre II

DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 6 TRADUCTION

En cas de divergence de texte entre la version française et la version allemande, le texte de la version française fait foi.

ARTICLE 7 CAS NON PRÉVUS

Tout cas non prévu dans le présent règlement est jugé sans appel par le jury du tournoi désigné par le CC/AFF

Fribourg, 01.07.2024

Commission de Jeu de l'Association Fribourgeoise de Football